



Ex employé menace de me mettre au prud homme

Par **misterbeef**, le **08/12/2014** à **15:06**

Bonjour ,

J avais une société et depuis elle a été liquidé , mais un de mes anciens employé ,dont son contrat en CDD était terminé ,menace de me mettre au prud homme pour travaille au noir . quand son contrat était terminé il m a rappelé pour me demander du travail même au noir car il en avais vraiment besoin , et moi comme un imbécile je lui est dit oui je l ai fait travailler sur plusieurs chantier en n étant pas déclaré .

mais une fois les chantiers finis il m a menacé si je ne le payais pas tous les mois il me dénoncerais , je l ai donc payé pendant 2 mois mais j ai arrêter car je n ai plus d argent car plus de revenus .

Depuis je n avais pas de nouvelle mais j ai appris par un de mes anciens client qu il avais recus une demande de papiers prouvant qu il avait bien travailler sur ce chantier et au noir .

Donc il poursuis ces menaces et je risque de recevoir bientôt une lettre de son avocat

J aurais aimé savoir ce que je risque personnellement maintenant que je n est plus rien a voir avec la société que j avais créer .

Merci d avance je me fais beaucoup de soucis et des idées noir traverse mon esprit
Cordialement

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:15**

Vous pouvez consulter le code du travail

* L8221-5 et

* L8224-1 qui indique 3 ans et 45000 euro d'amende.

Ces peines s'appliquent aux personnes physiques.